



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ÉNERGIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 mars 2024

N°1595

Signature d'un accord entre la France et le Danemark sur le transport transfrontalier de CO₂ à des fins de stockage géologique permanent

Lundi 4 mars 2024, en marge du conseil énergie à Bruxelles, **Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie, a signé avec son homologue danois, **Laars Aagaard**, une lettre d'intention et un accord bilatéral sur le transport transfrontalier de CO₂ à des fins de stockage géologique permanent entre la France et le Danemark.

Cette signature s'inscrit dans la poursuite des accords bilatéraux signés par la France avec ses partenaires, par exemple la Norvège le 16 janvier 2024, et dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie nationale de capture et stockage de carbone.

La capture et le stockage de carbone est une technologie clé pour accélérer la décarbonation de l'industrie et atteindre les objectifs climatiques fixés par le Pacte Vert européen, au même titre que les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique. La capture et le stockage de carbone permet en effet de capter les émissions de gaz à effet de serre des procédés industriels pour lesquelles il n'existe pas à ce jour de technologie décarbonée à 100%. L'accord signé entre la France et le Danemark participe par ailleurs à la mise en place d'une industrie européenne de la capture et du stockage de carbone, qui permettra à l'Union européenne d'atteindre ses objectifs climatiques d'ici 2050.

Laars Aagaard, ministre de l'industrie et du climat du Royaume du Danemark, a déclaré : « *La capture et le stockage de carbone sont indispensables pour atteindre nos objectifs climatiques. Nos besoins en la matière sont bien plus importants que nos capacités actuelles. Nous devons combiner toutes les possibilités de stockage, les ressources et les projets au-delà des frontières, pour faire grandir cette industrie, et permettre à l'Union européenne d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ce*

partenariat avec la France est moteur pour une industrie internationale de la capture de carbone, et un accélérateur vers notre neutralité carbone. »

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie, a déclaré : « *La capture et le stockage de carbone sont essentiels à court terme pour la décarbonation de l'industrie européenne, et à long terme pour accélérer la décarbonation de l'économie grâce à des puits de carbone artificiels. La France a déployé une stratégie ambitieuse pour accélérer le déploiement de cette technologie, avec comme objectifs 8 MtCO₂ stockées chaque année en 2030, et 20 MtCO₂ d'ici 2050. Notre partenariat avec le Danemark, acteur majeur du stockage de carbone, est une étape clé pour atteindre ces objectifs, et tendre vers la neutralité carbone de l'Europe en 2050. »*

Contact presse :

Cabinet de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Energie

Tél : 01.53.18.46.19

Mél : presse@industrie.gouv.fr